

Le diagnostiqueur immobilier est spécialisé dans les normes de construction et intervient dans les transactions immobilières et lors de la construction, de travaux, rénovation ou d'exploitation usuelle d'un bâtiment. Spécialiste du BTP, il effectue plusieurs diagnostics obligatoires ou facultatifs qui portent sur la sécurité, la santé ou la surface.

Il analyse le bâti, mesure les écarts, réalise des diagnostics et propose des plans d'actions correctifs adaptés aux situations, en tenant compte des risques potentiels constatés et des spécificités.



TAUX DE RÉUSSITE



**TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

Le diagnostiqueur immobilier a pour fonction principale d'identifier les risques environnementaux et sanitaires sur tout type de bâtiment. Les missions les plus courantes du diagnostiqueur immobilier sont :

- Réalisation de toutes sortes de diagnostics en fonction de la situation afin d'identifier les polluants présents au sein d'un bâtiment
- Prélèvement d'échantillons
- Réalisation de calculs de superficie
- Préconisations d'actions correctives via la rédaction d'un rapport de visite détaillé
- Suivi commercial

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Acquérir et développer les aptitudes spécifiques au métier dans le respect de la déontologie de la branche professionnelle
- ✓ Répondre aux attentes des clients et les conseiller sur la réalisation des diagnostics.
- ✓ Effectuer l'ensemble des diagnostics obligatoires et non obligatoires sur un bien : DPE, électricité, gaz, plomb, amiante, état parasitaire, ERNT, Loi carrez...
- ✓ Réaliser les prélèvements d'échantillons, les mesures d'eau, d'air, de poussières, analyser les résultats
- ✓ Réaliser des mesures de locaux et les calculs de surfaces
- ✓ Rédiger le rapport de diagnostics en suivant la réglementation en vigueur
- ✓ Déterminer des mesures correctives à réaliser et formuler des recommandations
- ✓ Répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour les modules : DPE-Amiante-Plomb-Electricité-Gaz-Termite.
- ✓ Répondre aux prérequis exigés par les organismes certificateurs pour l'inscription à la certification.

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances dans le bâtiment
Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 5



Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 4
et justifier de 2 années d'expérience professionnelle

APTITUDES

- ✓ Qualité de l'expression écrite et orale
- ✓ Capacité d'analyse, d'évaluation et d'interprétation
- ✓ Aisance relationnelle (travailler en équipe, manager, négociateur)
- ✓ Manipuler les chiffres
- ✓ Maîtrise des outils informatiques
- ✓ Autonomie et rigueur

DURÉE ET ACCESSIBILITÉ

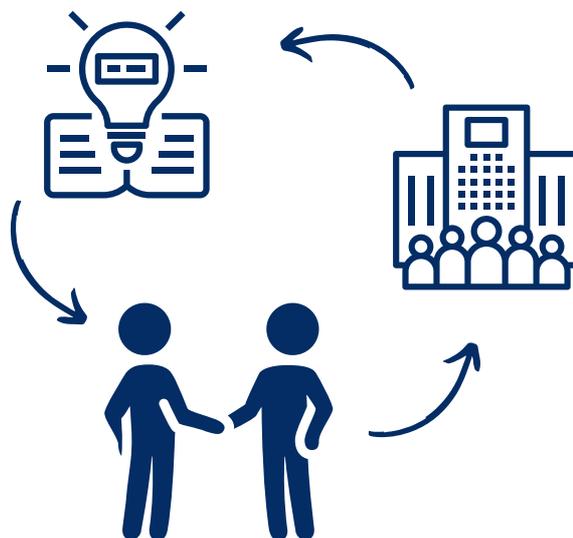
DOSSIER DE
CANDIDATURE
TEST DE
POSITIONNEMENT
ET ENTRETIEN

**FORMATION
CONTINUE D'UNE
DURÉE DE 40 JOURS**

ACCESSIBLE AUX
PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP
(SOUS RÉSERVE)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Cours théoriques
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Études de cas
- ✓ Immersion en entreprises
- ✓ Conférences
- ✓ Rencontres avec des professionnels



PROGRAMME DE FORMATION

Réalisation de diagnostics immobiliers

- Préparer la mission de diagnostics
- Réaliser un diagnostic amiante
- Réaliser un diagnostic de constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Réaliser un diagnostic d'état parasitaire (termites)
- Réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Réaliser un diagnostic de l'état de l'installation intérieure de Gaz
- Réaliser un diagnostic de l'installation électrique
- Réaliser un audit énergétique

Élaborer un devis et un ordre de mission sur les diagnostics à réaliser

- Préparer la demande de diagnostic
- Établir le devis de prestations
- Règlementation applicable
- Contractualiser l'offre

Transmettre les rapports de diagnostics immobiliers

- Analyser les résultats
- Modéliser les données
- Établir le dossier de diagnostic technique (DDT)
- Restituer les rapports de diagnostics

Assurer le suivi administratif et commercial des diagnostics

- Entretenir le système de veille réglementaire, administrative, technologique, et commerciale
- Réaliser une analyse sectorielle et concurrentielle
- Développer un portefeuille clients

ÉVALUATION ET

Les évaluations se font tout au long du parcours de formation et reposent sur trois principes :

- ✓ Évaluations tout au long de la formation (QCM, étude de cas ..)
- ✓ Mises en situations professionnelles (Soutenance orale devant un jury de professionnels)
- ✓ Soutenance d'un mémoire devant un jury de professionnels

Validation :

- ✓ Attestation de formation
- ✓ Certificat de compétences (un certificat de compétences peut être délivré pour chaque unité d'enseignement).

OPTIONS

Passage en certification auprès d'un organisme accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation) sur les 6 modules :

- ✓ DPE
- ✓ Amiante
- ✓ Plomb
- ✓ Électricité
- ✓ Gaz
- ✓ Termites

